

E 2200 Paris 1/0185

*Der Bundespräsident und Vorsteher des Politischen Departements, N. Droz,
an den schweizerischen Gesandten in Paris, Ch. Lardy*

S Confidentielle

Berne, 7 mai 1887

La probabilité d'une nouvelle crise ministérielle en France allait m'engager à vous écrire au sujet de la question de Savoie lorsque m'est parvenue votre lettre du 6 courant.¹ Je vous remercie de l'initiative que vous avez prise, et m'empresse de vous faire part de la manière dont j'envisage la situation.

L'attitude plus que réservée de M. Flourens me paraît comme à vous tout à fait compréhensible. Il craint de s'engager trop avant vis-à-vis de nous, et je doute fort qu'en le pressant davantage, nous obtenions des résultats plus décisifs et surtout plus satisfaisants. L'imminence même d'une crise serait un motif de plus pour lui de nous donner des réponses dilatoires ou évasives, et peut-être de chercher à faire naître des difficultés sur des points de détail.

Quel intérêt aurions-nous à pousser à une solution en ce moment? Le seul serait, à mes yeux, d'avoir une situation réglée pour le cas où une occupation de la Savoie deviendrait nécessaire. Mais un tel arrangement présenterait aussi l'inconvénient de

1. E 2/1643.



faire croire à d'autres Etats que nous avons agi à la sourdine et fait preuve envers la France d'une complaisance qui ne serait pas vue de bon œil par chacun. J'ai de sérieuses raisons de supposer que ni l'Italie ni l'Allemagne ne désirent que nous occupions la Savoie, à moins que ce ne soit avec *animus possidendi*. Mais la question n'est pas là pour nous: il s'agit de faire usage de notre droit, en restant sur le terrain strict des traités, afin d'être à l'abri de tout reproche de la part de qui que ce soit. A ce point de vue, il est utile que l'initiative soit partie de nous, et l'absence d'une adhésion formelle de la France nous sert plus qu'elle ne nous nuit.

Il est évident que, dans les conditions où une guerre se présenterait aujourd'hui, la France aurait un intérêt très réel à ce que nous occupassions la Savoie pour diminuer d'autant sa ligne de frontières. Un Ministère nouveau, quel qu'il soit, aurait sans doute assez d'intelligence pour le reconnaître, et de même qu'en février, sous le coup des préoccupations de guerre imminente, le gouvernement français semblait disposé à accéder à nos vues sans discussion, de même il me semble qu'en cas d'hostilités ouvertes ou imminentes, les circonstances restant d'ailleurs ce qu'elles sont, on ne demanderait pas mieux à Paris que de s'entendre avec nous, «vite et sans bruit.²»

Mais en admettant que ce ne fût pas le cas, qu'en résulterait-il? La même situation qu'en 1870, améliorée pour nous du fait de notre note du 23 février.³ La marche des événements nous dicterait alors notre conduite, et nos revendications s'accroîtraient du refus de la France d'exécuter et de laisser exécuter les traités. La conséquence finale serait probablement la régularisation satisfaisante, avec l'assentiment de l'Europe, de nos rapports avec la Haute-Savoie.

Voici du reste comment je crois qu'il y aurait lieu de procéder si la guerre venait à éclater sans que nous fussions expressément d'accord avec la France sur le mode d'occupation. Dans notre déclaration de neutralité, après avoir rappelé les stipulations internationales relatives à la Savoie, nous ajouterions qu'en prévision de l'occupation, nous avons notifié au Gouvernement français la manière dont nous ferions usage de notre droit, le cas échéant, et que nous ne doutons pas que ce gouvernement ne se mette d'accord avec nous sur les détails de l'exercice de ce droit conformément aux traités.

De cette manière, nous aurions tout le bénéfice de notre déclaration du 23 février, et il n'est guère probable que la France se risquât, dans de telles conjonctures, à contester notre droit; elle pourrait vouloir nous empêcher de l'exercer, mais le reste dépendrait des événements.

Il y a une autre éventualité qu'il faut aussi envisager. C'est celle où M. Flourens ou bien son successeur voudrait répondre à notre note du 23 février dans un sens plus ou moins négatif. Nous verrions alors jusqu'à quel point il nous convient d'entrer en discussion ou de repousser tout point de vue différent du nôtre. Dans ce dernier cas, mon opinion est que nous ne devrions pas nous hâter de faire appel à l'Europe, mais nous saurions, dans une déclaration éventuelle de neutralité, tenir un langage approprié aux circonstances.

En résumé, je suis d'avis que nous devons maintenant garder une attitude expectante. Ainsi que vous le dites fort bien, nous avons en ce moment «l'avantage d'être en présence d'une manifestation non contestée de notre point de vue». Nous ne devons

2. Vgl. Nr. 322.

3. Nr. 338, Annex.

rien faire qui nous expose à le perdre. Restons plutôt au bénéfice de l'axiome: Qui ne dit mot consent.

Je vous prie d'examiner encore la question et de me faire savoir au plus vite quelle est votre opinion définitive. Je pourrais alors soumettre notre correspondance au Conseil fédéral.

En ce qui concerne la situation générale, les rapports de vos collègues ne renferment rien de particulier. M. Roth, tout en constatant la tension des esprits, ne paraît pas croire à une guerre tout à fait imminente, bien qu'il n'en écarte pas la possibilité. M. Bavier est généralement optimiste, et s'occupe plutôt des questions italiennes intérieures. M. Aepli n'écrit presque pas. Au Conseil fédéral, l'opinion varie avec la température, mais on continue à être très prudent et à tout préparer⁴ pour n'être pas surpris par les événements. Personnellement, je suis d'avis que la logique des faits nous conduit à la guerre, et je ne vois pas d'où viendrait la détente. Mais quand l'explosion se produira-t-elle? Beaucoup de gens disent que ce ne sera pas cette année; mais pourquoi plutôt l'année prochaine? Qui vivra verra. En attendant, je crois que vous ferez bien de préparer le texte définitif des trois projets de lettres et de réponses déjà arrêtés, mais qu'il faut remettre au point.⁵ Vous nous soumettrez les différences de texte. — J'ajoute que le bureau fédéral d'état-major a été chargé depuis plusieurs mois de la confection des cartes de Savoie.

4. *Vgl. Nrn 326 und 371.*

5. *Vgl. Nr. 330.*